



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Actes administratifs

Question écrite n° 66218

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le secretaire d'Etat aux collectivites locales sur la loi du 6 fevrier 1992 relative a l'administration territoriale de la Republique. Celle-ci a edicte, pour les communes de 3 500 habitants et plus, la publication de recueils des actes administratifs. Il le remercie, en consequence, de bien vouloir lui indiquer les delais prevus pour la publication du decret fixant les regles relatives a ces recueils.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de decret relatif aux recueils des actes administratifs des collectivites territoriales et des etablissements publics de cooperation a fait l'objet d'une concertation avec les differents departements ministeriels interesses ainsi que les associations d'elus. Il est en effet apparu important de recueillir ces avis pour la mise au point d'un texte qui doit definir les conditions de publication des actes de nature reglementaire des autorites locales. Ce texte doit etre prochainement soumis au Conseil d'Etat et devrait donc etre publie dans les semaines qui viennent.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66218

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités locales

Ministère attributaire : collectivités locales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 1993, page 106